

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 JUIN 2014 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Chantal Raymond Bruce MacNab Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
Absents :	Les conseillers	Stephen Lloyd Jake Chadwick

1. Résolution 2014-65 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2014-66 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2014

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Marc Fredette, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le phénomène qui a été observé sur le lac pouvait ressembler à des algues. Il est très important lorsqu'on constate un tel phénomène d'aviser la Ville immédiatement. Il faut réagir rapidement à une telle situation. Nous sommes chanceux puisque ça ne semble pas être la cyanobactérie. Un courriel a circulé cette semaine pour expliquer la situation. Tout d'abord, le maire a communiqué avec le Ministère de l'environnement et la personne contactée nous suggérait d'engager une personne ou une firme pour venir faire leur propre analyse. Biofilia a répondu rapidement à notre appel et est venu lundi en après-midi. Selon eux, il s'agit principalement de pollen. Le maire a également communiqué avec Madame Nurmberg, selon elle il pourrait s'agir de Diatomée qui est une algue qui peut éclore rapidement, mais qui se résorbe aussi rapidement. Il n'y a pas vraiment de danger pour l'humain et il n'est pas inhabituel d'en avoir dans les lacs. Habituellement, cette contamination peut provenir d'autres lacs qui se déversent dans notre lac. La Ville veut vérifier avec les municipalités voisines si elles ont eu des problèmes avec les algues brunes dans leur lac également.

Les inspecteurs mettront beaucoup d'emphasis sur la tonte de gazon près du lac. Il est important de respecter la loi provinciale et le règlement de la Ville. Le service d'urbanisme veut que la coupe de gazon dans la bande riveraine cesse et ils vont faire un suivi très rigoureux. Il est important pour la santé de notre lac de respecter cette réglementation puisqu'il faut empêcher le phosphate de se rendre dans le lac.

L'administration demande la collaboration des citoyens concernant les places de stationnements temporaires, la Ville commencera à être plus sévère. Le quai en long est pour le chargement et le déchargement seulement. Il n'y a pas beaucoup d'espace sur ce quai et le temps maximal est de 15 minutes. Pour se stationner à plus long terme, ce sont les quais avec les doigts qui sont pour une période plus longue, soit de 6 heures. Les préposées au débarcadère vont porter une attention particulière pour faire respecter ces règles.

3.2 Correspondances

La Ville a reçu une lettre le 5 juin 2014 provenant du Ministère des Affaires Municipales (MAMROT) nous avisant que nous sommes en retard pour présenter nos états financiers 2013.

La Ville a reçu une lettre le 20 mai provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides nous avisant des deux dates prévues pour la coupe de l'herbe à poux, soit le 15 juillet et le 15 août (+/- 7 jours).

La Ville a reçu un communiqué le 30 mai d'Hydro-Québec concernant le Projet de ligne 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur : Hydro-Québec maintient ses engagements de consultation publique.

La Ville a reçu un communiqué le 22 mai de la RIDR concernant la prise de rendez-vous pour les matériaux apportés à l'écocentre de Mont-Tremblant et de Ste-Agathe-des-Monts.

3.3 APLÉ

Madame Donna Florence :

Célébration du 100^{ème} anniversaire de l'Association :

- 1- Le 19 juillet 2014 : Journée de la famille au débarcadère, avec un BBQ et la vente de plantes pour revitaliser les bandes riveraines. Le stationnement au débarcadère sera utilisé pour cette activité, un stationnement alternatif sera proposé.
- 2- Le 16 août 2014 : Une barge sera disponible pour récupérer les gros déchets sur le lac, il faut prendre rendez-vous.
- 3- Le 24 août 2014 : Tournoi de golf au Club Manitou, suivi d'un repas.
- 4- Des drapeaux pour les bateaux sont à vendre pour le 100^{ème} anniversaire, ils en ont une quantité limitée, donc, il vaut mieux commander.

3.4 Suivi dernière séance

La Ville a un nouvel inspecteur, Monsieur Léopold Laliberté-Guy, qui est entrée en fonction ce mois-ci. Dave Williams Roy demeure en poste pour une période d'un mois afin de permettre une bonne transition et entraîner Monsieur Laliberté.

Règlement 223 : nous sommes en attente du certificat de conformité provenant de la MRC, nous devrions l'obtenir jeudi au conseil des maires cette semaine.

La réfection du chemin des Jésuites et le drainage sont pratiquement complétés. Il reste la partie des descentes vers le lac à effectuer pour mettre des blocs de béton plutôt que du gravier.

3.5 Période de questions

Début de la période de question pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h32.

Monsieur Jean Mathieu :

Lors de la résolution d'embauche de l'inspecteur le conseil avait mentionné qu'il se débrouillait en anglais, est-ce qu'il est bilingue? Quelles sont ses compétences techniques?

Réponse : Il n'a pas de compétences particulières dans le poste précis d'inspecteur offert par la Ville, c'est un peu la raison pourquoi nous avons gardé Dave afin qu'il puisse lui apprendre le travail. De plus, Monsieur Laliberté accepte de prendre des cours pour s'améliorer et il a une période probatoire. Il apprend actuellement la réglementation, il s'investit beaucoup pour s'intégrer à son poste. C'est un poste difficile à combler.

Madame Suzanne Sylvestre :

Question provenant de Madame Loranger : Éventuellement nous allons avoir un espace de stationnement pour les gens à mobilité réduite afin de se rendre au quai... Depuis la réfection du chemin des Jésuites, est-ce possible de se stationner où le chemin s'élargit ?

Réponse : Une partie du chemin est privé. Si cet élargissement se trouve sur cette partie privé, la Ville ne peut pas se prononcer sur cette question, il est possible que le propriétaire tolère le stationnement à cette place. L'important est de ne jamais nuire à la circulation.

Autre question : Il y a des bris sur la route avant d'arriver au chemin Patry, avec la pluie la route se brise. Il y a des rigoles et il y aura possiblement des bris importants sur la route si elles ne sont pas réparées. Est-ce que le citoyen doit communiquer directement avec le MTQ ou passer par la Ville?

Réponse : Il faut communiquer avec l'administration et l'administration fera le suivi auprès du MTQ.

Monsieur André Bellerose :

Est-ce possible d'obtenir un support pour les canaux et kayaks pour les gens du village? Peut-il y avoir un espace spécialement aménagé pour les canaux et les kayaks pour les résidents?

Réponse : L'administration va faire le suivi à propos de cette demande et voir ce qui peut être réalisé.

Autre question : Est-ce normal de trouver des poissons morts dans le ruisseau, ils doivent sûrement provenir du lac?

Réponse : Les algues brunes peuvent bloquer les branchies des poissons et si c'est le phénomène que l'on observe dans le lac, il est possible de trouver des poissons morts.

Madame Lilianne Miller :

Depuis quand avons-nous un stationnement pour les handicapés?

Réponse : Ça fait environ 2 semaines que la pancarte est installée. Il y a une affiche visible, mais ce serait bien de délimiter la zone.

Madame Susan DeShultess :

Question concernant la période où le phénomène observé sur le lac peut arriver, est-ce que ça arrive seulement au printemps ?!

Réponse : Il y a une période très précise où ce phénomène peut se produire...

Fin de la période de questions: 10h46, il n'y a plus de question.

4. Finances et Administration.

4.1 Rapport de la directrice générale

Elle présente son rapport pour le mois de mai 2014:

- Permis (5), certificats d'autorisation (8), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (1).
Mutation (0).

4.2 Résolution 2014-67 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Tim Kalil, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFP-184	Bell	\$159,10	2014-05-12	Téléphones hôtel de ville
EFP-182	Revenu Canada	\$892,20	2014-05-15	Retenues à la source avril 2014
EFP-185	Hydro	\$347,51	2014-05-20	Électricité - luminaires de rue
EFP-189	Bell Mobilité	\$45,30	2014-05-21	Téléphones mobiles - employés
EFP-192		\$1 617,15	2014-05-21	Paie pour période finissant 2014-05-18
EFP-193		\$1 359,09	2014-05-21	Paie pour période finissant 2014-05-18
EFP-186	Bell Mobilité Pagette	\$35,62	2014-05-23	Pagette - premier répondant
EFP-190	Hydro-Québec	\$470,96	2014-05-26	Électricité 182 ch Barkmere
EFP-191	Hydro	\$40,30	2014-05-27	Électricité - débarcadère
EFP-194		\$608,62	2014-05-29	Paie pour période finissant 2014-05-18
EFP-195	Master Card	\$273,81	2014-06-04	Dépenses diverses
EFP-196		\$1 615,15	2014-06-04	Paie pour période finissant 2014-06-01
EFP-197		\$1 359,09	2014-06-04	Paie pour période finissant 2014-06-01
EFP-198		\$448,39	2014-06-04	Paie pour période finissant 2014-06-01
EFP-200	Bell	\$144,99	2014-06-05	Téléphones hôtel de ville
		\$9 417,28		Total - Règlement 213
3663	Richard O'Shaughnessy	\$517,39	2014-06-14	Installation du bureau temporaire
3664	MRC des Laurentides	\$21 666,00	2014-06-14	Collecte et transport, centre de tri
3665	WSP Canada inc.	\$948,55	2014-06-14	Avis sur l'état et la pérennité
3666	Imprimerie Léonard	\$96,60	2014-06-14	Papeterie
3667	Entrepôt de produits de bureau	\$273,64	2014-06-14	Cartouche encre
3668	Gilbert Miller & fils	\$1 638,39	2014-06-14	Enlèvement de la neige
3669	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$82,64	2014-06-14	Quincaillerie
3670	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2014-06-14	Location Hôtel de ville temporaire
3671	Ville de Ste-Agathe	\$156,11	2014-06-14	Frais annuel
3672	Dave Williams Roy	\$706,61	2014-06-14	Compte de dépense
3673	Ministre des finances CEH	\$1 068,11	2014-06-14	Barrage droit annuel
3674	Serrurier Magic	\$126,48	2014-06-14	Clés
3675	SignoTech inc.	\$114,06	2014-06-14	Affiche pour handicapé
3676	Tremblay Savoie Lapierre	\$3 542,84	2014-06-14	Frais d'avocat
3677	COMBEQ	\$333,43	2014-06-14	Frais annuel
3678	Ministre des finances	\$38 113,00	2014-06-14	Suret� du Qu�bec
3679	Bark Lake Protective Ass.	\$1 000,00	2014-06-14	Contribution pour 100i�me anniversaire
3680	J.V. Maintenance	\$378,51	2014-06-14	�quipement pour les quais
3681	Entreprise Patrick Labrosse	\$799,07	2014-06-14	Nettoyage du printemps
	TOTAL	\$81 418,49		

ADOPT E

4.3 Résolution 2014-68 – Embauche d'une préposée au débarcadère – Michelle Thibault

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit combler les postes de préposés au débarcadère pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE Madame Michelle Thibault est actuellement en poste au taux horaire de onze dollars (11,00 \$) de l'heure et d'une compensation de dix-huit dollars (18,00\$) par jour pour les journées sur appel conformément à l'entente signée le 15 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale d'embaucher Madame Michelle Thibault au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2014 comme convenu dans l'entente signée le 15 mai 2014.

ADOPTÉE

4.4 Résolution 2014-69 – Embauche d'une préposée au débarcadère – Shanny Larose

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit combler les postes de préposés au débarcadère pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE Mademoiselle Shanny Larose est actuellement en poste au taux horaire de dix dollars et quarante cents (10,40 \$) de l'heure conformément à l'entente signée le 17 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale d'embaucher Mademoiselle Shanny Larose au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2014 comme convenu dans l'entente signée le 17 mai 2014.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2014-70 – Pacte rural : Approuver l'achat de quai pour l'île Goulden par l'APLÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2013-30;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accorde un délai supplémentaire pour la réalisation de nos projets dans le cadre du programme du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de Quais Laurentiens par le biais de l'APLÉ pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission soumise à la Ville par l'APLÉ au montant de 11 868,46 \$ taxes incluses;

ET

D'AUTORISER l'APLÉ à payer la facture et réaliser le projet dans le respect des délais accordés, à défaut de respecter les délais, l'APLÉ devra assumer la totalité des dépenses encourues.

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 Résolution 2014-71 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 206

CONSIDÉRANT QUE la construction d’un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au 16, chemin Duncan Ouest (LDE 5840) est soumise au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été étudié par le CCU lors de ses réunions du 3 juin et 10 juin 2014 en regard des critères du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable à l’unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée au 16, chemin Duncan Ouest (LDE 5840);

QUE l’inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- i) s’assurer d’un contrôle rigoureux : a) de l’érosion lors des travaux, notamment par moyen d’une membrane de géotextile; b) d’une interdiction de couper d’autres arbres dans la zone entre le bâtiment et le Lac; et c) de la ré-végétalisation du site, notamment dans le littoral et dans les zones qui affectent la vue d’un bâtiment du Lac; et
- ii) s’assurer que la réflectivité du matériel pour le toit en métal soit aussi bas que possible, avec une côte « LRV » qui ne devrait excéder 50%; et
- iii) s’assurer que l’éclairage extérieur associé avec le bâtiment ne soit pas permis à l’exception où il est requis pour des raisons sécuritaires.

QUE l’émission du permis pour le projet soit sujette à la condition que tous les autres éléments du site soient conformes avec les règlements d’urbanisme applicables de la Ville de Barkmere.

ADOPTÉE

5.2 Résolution 2014-72 - Lotissement: 10% parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement numéro 2013-L-02 ;

CONSIDÉRANT la règle du dix pour cent (10 %) prévu à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, RLRQ c A-19.1 et au Règlement 202 intitulé « *Règlement de lotissement* » pour les parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT l’évaluation effectuée par la firme *André Charbonneau + associés*;

CONSIDÉRANT QUE la situation du parc des résidents doit être normalisée, dans le contexte de la vente de la propriété dans laquelle il est situé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

D’ACCEPTER de prendre dix pour cent (10 %) en argent basé sur la valeur de 1 014 000,00 \$ des terrains visés par la demande de lotissement, soit un montant de 101 400,00 \$ qui sera versé au fonds réservés pour les parcs et terrains de jeux, cette entente étant conditionnelle à la signature d’un bail de dix (10) ans pour l’utilisation du parc aux mêmes conditions que l’ancien bail avec l’Immaculée-Conception, en modifiant la clause de renouvellement.

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1 Résolution 2014-73 - Nomination des membres du CCE

CONSIDÉRANT le Règlement 165 amendé par le règlement 215, sur la composition du Comité consultatif en environnement (CCE);

CONSIDÉRANT la résolution 2014-11;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de six (6) des huit (8) membres est venu à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat des membres choisis pour un mandat de deux (2) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du CCE, pour une période de 2 ans à compter du 14 juin 2014 :

- Jake Chadwick
- Stephen Lloyd
- Marie-Hélène Gauthier
- Stuart Jack
- Douglas Hartley
- Lea Hardcastle

ADOPTÉE

6.2 Résolution 2014-74 - Entériner appel de services Biofilia

CONSIDÉRANT la couleur et l'odeur étranges observées à plusieurs endroits sur le lac, et qui semblent causée par des particules en suspension, algues ou autres ;

CONSIDÉRANT QUE par mesure d'urgence, le maire a fait appel à la firme Biofilia afin de venir observer le phénomène et prendre des échantillons afin d'analyser la situation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ENTÉRINER la décision du maire de faire appel à la firme Biofilia pour analyser l'eau du lac ;

ET

DE CONFIRMER le paiement de la facture qui nous sera transmise suite à cette intervention, la facture sera basée sur un taux horaire et devrait être d'environ 500,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.3 Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)

- Le CCE s'est rencontré le 2 juin dernier pour faire le point sur les programmes de l'année passée et décider des priorités pour 2014. Nos efforts en 2014 seront concentrés sur les fosses septiques, la restauration du rivage et les tests de qualité de l'eau.
- Concernant les **Fosses Septiques**, le CCE voudrait formellement souligner les efforts et le dévouement de l'inspecteur de la ville, Dave Williams Roy, notamment pour sa vigilance et l'attention qu'il a portée envers cette priorité environnementale de la plus grande importance – s'assurer que les fosses septiques soient conformes.

Grace à une augmentation modeste du budget pour l'inspection, 30% plus de fosses septiques ont été inspectées en 2013 comparativement à l'an dernier (13 vs 10 en 2012). Toutes les infractions sont suivies de près et presque tous les résidents ont bien coopéré. Malheureusement, il y a eu quelques cas où des résidents n'ont pas suivi les règlements et nous avons dû donner des amendes et dans certains cas, nous avons dû aller en cour pour faire respecter les règlements. Ceci prend beaucoup de temps et est dispendieux pour tout le monde mais il ne peut y avoir aucun compromis en cette matière. En 2014, nous allons continuer à surveiller les fosses et mettre à jour notre base de données. Nous allons également commencer à élaborer le projet important de transfert du pompage des fosses septiques à l'administration municipale. Ceci va requérir de nouveaux règlements et d'autres règlements administratifs devront être résolus et mis en place pour 2015.

- Concernant **la restauration des rivages**, nous planifions de continuer à améliorer cet aspect grâce à l'étude des Rivages de Biofilia conduite l'an dernier. Comme vous vous rappellerez, il y a eu une réduction de 5% du 'rivage Naturel' dû surtout à l'augmentation des constructions autour du lac. Le CCE sous la gouverne de Marie Hélène Gauthier, mettra en place un programme pour améliorer les endroits où le rivage est marqué 'très perturbé' avec un programme pour replanter le rivage. Nous allons demander l'expertise d'experts horticulteurs ou biologistes en cette matière puisque certains segments sont très inhospitaliers aux plantes et arbres. Nous allons demander la coopération de quelques résidents qui ont des problèmes de rivage de permettre que leur rivage serve de cas d'études pour améliorer le rivage.
- Concernant les tests de **Qualité de l'eau**, le rapport résume le programme de test de 2013 qui sera finalisé et disponible sur le site internet de la ville dans les prochaines semaines. Nous allons continuer avec cette priorité critique en 2014 avec encore une emphase sur les tributaires et les lacs de tête pour compléter nos tests réguliers de l'eau du lac. L'APLE a accepté de participer au programme de 'Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) du MDDEFP. Également, nous planifions de mettre en place un protocole de test pour mesurer l'accumulation de periphyton (Periphyton est une mixture complexe d'algues, de cyanobactéries, de microbes hétérotrophes et de détritiques qui s'attachent aux surfaces submergées surtout dans les écosystèmes aquatiques) C'est une autre mesure importante du profil de l'âge du lac.
- Nous allons entrer en contact avec l'école de pilotage d'hydravion de Maskinongé pour demander poliment leur support pour NE PAS utiliser le Lac des Écorces comme piste d'atterrissage lors de leurs pratiques.

7. Infrastructures

7.1 Résolution 2014-75 - Demande de subvention IIL

CONSIDÉRANT la résolution 2014-12 ;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire doit être rénové et agrandi ;

CONSIDÉRANT QUE le Développement économique Canada pour les régions du Québec offre une aide financière sous le programme intitulé « Initiative d'investissement local (IIL) »

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une demande de subvention le 6 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ENTÉRINER la demande de subvention déposée le 6 juin dernier ;

ET

DE MANDATER la directrice générale à fournir tous documents ou toutes informations demandés par les instances gouvernementales pour obtenir cette subvention et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

8. Services publics

8.1 Résolution 2014-76 – Conteneur à gros déchet

CONSIDÉRANT QUE la Ville recevra un conteneur pour les gros déchets pour la période du 13 juin au 15 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit trois (3) levés pour ce conteneur ;

CONSIDÉRANT QUE toutes levées supplémentaires seront chargées à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer les levés nécessaires pour vider le conteneur à gros déchet et à payer les frais pour les levées supplémentaires.

ADOPTÉE

9. Affaires juridiques

Le 23 mai dernier, il y a eu une audience concernant le dossier du chemin illégal. Cette audience était pour étudier la demande de la partie adverse de rejeter la cause complètement. À la Cour, on commence un peu plus à discuter du fond de la cause. Nous sommes encore en attente de la décision du juge, s'il accueille la requête le dossier tombe, mais s'il la refuse alors le dossier continue.

10. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 juillet 2014, à 10h00, au Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

10.1 Résolution 2014-77- Levée de la séance

Il est 11h31.

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Katia Morin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation pour Mai 2014 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Construction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
08-mai-14	2014	C	04	Construction	5998	Construction d'un garage détaché
08-mai-14	2014	C	05	Agrandissement + rénovation	5998	Agrandissement du bâtiment principal (<i>moins de 25%</i>) + nouveau revêtement extérieur + nouvelle fenêtres
13-mai-14	2014	C	06	Rénovation	0111-4	Réfection de la toiture + porte + fenêtre + isolation
29-mai-14	2014	C	07	Construction	7959	Construction de deux (2) remises adjacentes + démolition de l'ancienne remise existante
31-mai-14	2014	C	08	Reconstruction	3521	Reconstruction d'un balcon

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
22-mai-14	2013	CA	79	Ouvrage rive / littoral	2740	Rénovation (<i>mise à niveau</i>) de la fondation d'un abri à bateau existant
20-mai-14	2014	CA	06	Abattage d'arbre	8564	Abattage de deux (2) arbres dangereux
27-mai-14	2014	CA	07	Ouvrage rive / littoral	6290	Réparation sur un quai existant (<i>sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec</i>)
30-mai-14	2014	CA	08	Abattage d'arbre	2790	Abattage d'un (1) arbre mort et dangereux
30-mai-14	2014	CA	09	Abattage d'arbre	1441	Abattage de deux (2) arbres morts et dangereux
31-mai-14	2014	CA	10	Abattage d'arbre	6290	Abattage d'un (1) arbre dangereux
31-mai-14	2014	CA	11	Ouvrage rive / littoral	2402-1	Réparation sur un quai existant (<i>sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec</i>)
27-mai-14	2014	CA	12	Ouvrage rive / littoral	8228	Ajout d'une section de quai flottant (<i>sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec</i>)

VIDANGES SEPTIQUE - MAI 2014

Receiving date	LDE	Pumped date	Pumped by
31-mai-14	6234	01-05-2014	Sani Nord